

ENREGISTREMENT DES VISITEURS



Tous les visiteurs doivent s'enregistrer à l'accueil avant d'entrer sur le site, et doivent avoir quitté le site avant 23h



SERVICES PUBLICS

★		PETIT DÉPANNEUR
★		TOILETTES
★		TOILETTES HANDICAPÉES
★		DOUCHES
★		BUANDERIE
★		DESCENTE DE BATEAU
★		ORDURES ET RECYCLAGE
★		POSTE DE VIDANGE SEPTIQUE

RÉGLEMENTATION

●		CHIEN INTERDIT SUR LA PLAGE
▲		BAIGNADE * SANS SURVEILLANCE
---		ZONE DE Baignade

SIGNALISATION ET LIEUX

	ENTRÉE DU SITE
	BARRIÈRE
	CIRCULATION - ENTRÉE ET SORTIE
	STATIONNEMENT DE VÉHICULE
	STATIONNEMENT DE REMORQUE
	POSTE SANITAIRE
	CHALET D'ACCUEIL ET TERRASSE
	SENTIER PÉDESTRE
	ESCALIER
	CHEMIN EN GRAVELLE
	PLAGE
	TERRAIN SAISONNIER
	TERRAIN VOYAGEUR (SANS SERVICE)
	TERRAIN VOYAGEUR (1 SERVICE)
	TERRAIN VOYAGEUR (2 SERVICES)
	TERRAIN VOYAGEUR (3 SERVICES)
	CHALET PRÊT-À-CAMPER



CAMPING
DES ROSES

CARTE DU CAMPING



180, chemin des Roses
Saint-Michel-Des-Saints J0K 3B0

DIRECTION

Route 131 N. St-Michel-des-Saints
À gauche chemin Taureau (13 km)
À gauche St-Ignace-du-lac N. (2,5 km)
À droite chemin des Roses

RÉSERVATION

Toutes les réservations
se font uniquement par téléphone.

450.833.5556

WWW.CAMPINGDESROSES.CA

LAC TAUREAU

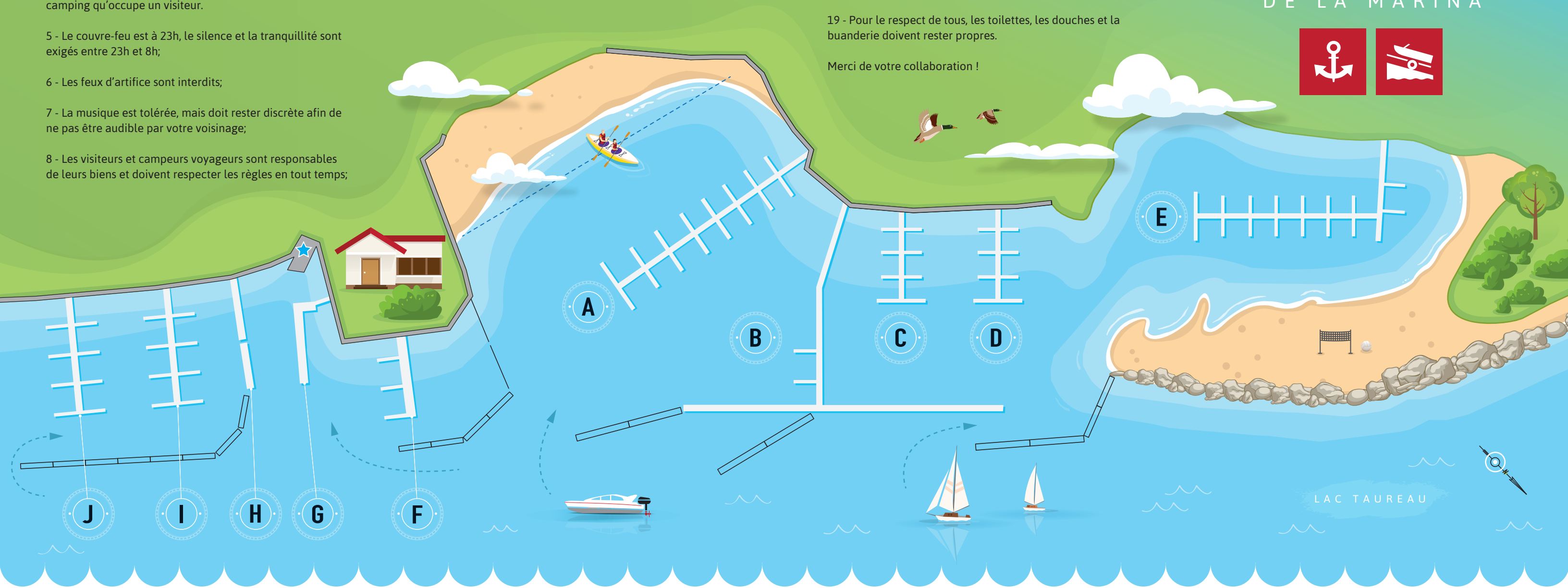
RÈGLEMENTS CAMPEURS VOYAGEURS

- 1 - Un seul équipement est autorisé par site loué;
- 2 - Les tarifs sont applicables pour une famille composée de deux adultes maximum et de quatre enfants maximum. Au-delà de ce nombre, des frais supplémentaires sont applicables (voir liste des tarifs de la saison en cours);
- 3 - Les visiteurs et campeurs voyageurs doivent se présenter à l'accueil pour recevoir leur droit de visite et payer les frais qui y sont associés;
- 4 - Le cannabis est interdit dans les lieux publics : plage, quais, terrain de jeux, buanderie, terrasse et chemin. La consommation de cannabis est limitée à l'emplacement de camping qu'occupe un visiteur.
- 5 - Le couvre-feu est à 23h, le silence et la tranquillité sont exigés entre 23h et 8h;
- 6 - Les feux d'artifice sont interdits;
- 7 - La musique est tolérée, mais doit rester discrète afin de ne pas être audible par votre voisinage;
- 8 - Les visiteurs et campeurs voyageurs sont responsables de leurs biens et doivent respecter les règles en tout temps;

- 9 - La limite de vitesse se situe entre 5 et 10 km/h sur la rue principale et les chemins du camping;
 - 10 - Les motos et VTT peuvent se rendre à leur emplacement à partir de l'entrée principale en respectant la limite de vitesse. Tout autre déplacement sur le site est interdit;
 - 11 - Les enfants doivent être sous la surveillance de leurs parents en tout temps;
 - 12 - Les animaux doivent être tenus en laisse en tout temps;
 - 13 - Les animaux ne sont pas admis sur la plage près de l'accueil;
 - 14 - Les excréments doivent être ramassés à l'aide d'un sac et disposés dans les ordures;
 - 15 - Un maximum de deux chiens est permis par emplacement, des frais sont applicables;
 - 16 - Les chiens doivent être surveillés en tout temps pour éviter les aboiements qui pourraient nuire à la quiétude des lieux;
 - 17 - La pêche est permise sur les quais près de l'accueil. Elle n'est pas permise sur les quais de la marina;
 - 18 - Les campeurs doivent respecter la nature et l'environnement;
 - 19 - Pour le respect de tous, les toilettes, les douches et la buanderie doivent rester propres.
- Merci de votre collaboration !



CARTE DE LA MARINA





VIGNETTE DE NAVIGATION ANNUELLE



PÊCHE



LIMITE VITESSE 5
PRUDENCE SUR LES PLANS D'EAU



TENIR VOS CHIENS EN LAISSE ET SOUS SURVEILLANCE



RAMASSER LES EXCRÉMENTS DE CHIEN



LIMITE VITESSE 10
RESPECTER LA LIMITE DE VITESSE 10KM/H



VOLLEYBALL



PLAGE



FEU DE CAMP